

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 363

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

I. – À l’alinéa 48, après la seconde occurrence du mot :

« les »,

insérer les mots :

« modifications aux ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« modifiées »

le mot :

« approuvées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.